

Réunion du Conseil Municipal du 5 novembre 2021

Compte rendu

L'an deux mille vingt et un, le 5 novembre à 19 heures, le Conseil municipal de REYVROZ dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie.

Date de convocation du Conseil municipal : 28 Octobre 2021

Présents : M. LOMBARD Gérald, Mme CORNIER Andrée, M. DUPRAZ Didier, M. DUBOIS Olivier, M. CANTAN Cyrille, M. ELIE Michel, M. IRLES Florian, M. GERIN Stéphane, Mme MENTHON Dorothee, Mme MONTET Stéphanie, Mme COLLOUD Colette, M. DECORZENT Laurent, M. MOREL-CHEVILLET Bruno

Excusé : M. COLLOUD Amaury

Mme COLLOUD Colette a été élue secrétaire.

Le Conseil municipal approuve le compte rendu du 8 octobre 2021.

INTERCOMMUNALITE

➤ Intercommunalité

PLUi-H (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal avec volet Habitat)

Une enquête publique se déroulera du 21 décembre 2021 au 21 janvier 2022 sur l'ensemble du territoire de la CCHC.

Le dossier sera consultable à compter du 22 novembre aux heures d'ouverture de la mairie. Une permanence particulièrement destinée à ce dossier sera organisée les vendredis de 16h à 18h.

Un commissaire enquêteur sera présent en mairie le mardi 11 janvier 2022 de 9h à 12h.

Projet de territoire petite enfance CCHC

La Communauté de Communes du Haut-Chablais a débuté en septembre 2019 l'élaboration de son projet de territoire Petite Enfance initié par son vice-président Gérald Lombard.

Ce projet de territoire Petite Enfance a été approuvé par le conseil communautaire le 19 octobre à l'unanimité après 2 années de travail.

Ce travail a permis de mieux connaître les besoins des familles et d'identifier les atouts et limites de la politique petite enfance du Haut-Chablais.

De nombreuses rencontres, riches en échanges et en propositions ont eu lieu : 7 ateliers participatifs, 12 entretiens individuels, plus de 90 participants. Acteurs de la petite enfance, élu(e)s, associations, familles du territoire ont été associés pour construire le plan d'actions de ces 5 prochaines années autour de 3 axes :

- Augmenter et garantir les capacités d'accueil des jeunes enfants sur le territoire en donnant une place centrale à la famille et à son rythme de vie
- Mieux communiquer : améliorer l'information et l'orientation des familles sur l'offre et les services Petite Enfance sur le territoire

- Mieux accompagner : développer des lieux ressources pour répondre aux besoins des familles et des professionnels

Ce travail s'est conclu par un plan d'actions ambitieux qui sera porté par la CCHC et que nous voulons au plus proche des besoins des familles du territoire. Ce sont ainsi 19 actions pour faciliter le quotidien des familles du Haut-Chablais qui ont été retenues dans ce projet.

URBANISME

➤ Déclaration d'intention d'aliéner

- **DIA N° 07422221B0009** – Vente M. LEFEVRE/Mme MEYNET – Route de la Combe – Parcelle A 2589.

➤ Demande préalable

- **DP N° 07422221B0012** – LERAY Cédric – 717 Route de la Ferme – Parcelle A 1213 – Ouverture sur façade baie vitrée et création d'un balcon. Avis favorable.

EAU ET ASSAINISSEMENT

➤ Approbation RPQS eau et assainissement 2020

Monsieur le Maire présente et explique les chiffres et les résultats mentionnés dans le RPQS (Rapport annuel sur la Prix et la Qualité du Service) de l'eau et de l'assainissement

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité, le RPQS Eau et Assainissement 2020.

BUDGET

➤ Loyers communaux

L'augmentation des loyers communaux pour 2022, selon l'indice de référence des loyers de l'INSEE du 3^{ème} trimestre (131,67), s'établit à 0.83 %.

➤ DM

- Budget eau DM3 :

Monsieur le Maire, explique que dans le cadre d'une renégociation des emprunts de la Caisse d'Epargne Rhône Alpes et afin de régulariser les intérêts courus non échus. Nous devons faire la Demande de Modification suivante :

Fonctionnement

Dépenses

627/011 Services bancaires et assimil	+ 1 400 €
66111/66 Intérêts réglés à l'échéance	+ 13 900 €

Recettes

74/74 Subventions d'exploitation	+ 15 300 €
----------------------------------	------------

- Budget principal DM5 :

Monsieur le Maire, explique que dans le cadre d'une renégociation des emprunts de la Caisse d'Epargne Rhône Alpes et afin de régulariser les intérêts courus non échus. Nous devons faire la Demande de Modification suivante :

Fonctionnement
Dépenses

627/011	Services bancaires et assimil	+ 1 000 €
6611/66	Intérêts des emprunts, dettes	+ 7 800 €
6227/011	Frais d'actes et contentieux	- 6 100 €
657364/65	Subv de fonctionn. ets ind. et comm.	+15 300 €

Recettes

73224/73	Fonds départ. DMTO (<5 000 h)	+ 18 000 €
----------	-------------------------------	------------

DIVERS

➤ CTG (Convention Territoriale Globale)

Monsieur le Maire informe le conseil que la commune peut signer, conjointement avec la CCHC et les autres communes du territoire, une CTG et rappelle le principe de cette convention.

La Communauté de Communes du Haut-Chablais s'est engagée dans une Convention territoriale globale (CTG) avec la CAF afin de mettre en synergie les différents acteurs qui œuvrent dans les domaines de la petite enfance, de l'enfance-jeunesse, de la parentalité, de l'animation de la vie sociale, du logement et du cadre de vie ou encore de l'accès aux droits.

Il s'agit de la 1^{ère} CTG pour le Haut-Chablais et est signée pour 4 ans.

La CTG est un projet au service de la population qui vise à renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des actions menées.

Le projet de territoire Petite Enfance constitue le chapitre « Petite enfance et Parentalité » de cette CTG, compétence directe de la CCHC.

La CTG a été construite avec tous les acteurs du territoire, associations, MJC, communes, département, APE, crèches... au travers de 3 rencontres participatives (les 20 et 22 juillet, et le 23 septembre) et plusieurs entretiens individuels qui ont permis de mettre en lumière les actions que chacun souhaitait porter pour les 4 prochaines années.

La CTG sera présentée et discutée en conseil communautaire, le 23 novembre et devra être signée par la CAF et la CCHC au plus tard le 15 décembre pour être opérationnelle en 2022.

Toutes les communes peuvent apporter leur soutien à la CTG et en être signataires, qu'elles aient des projets déjà prêts ou pas.

Pourquoi signer la CTG du Haut-Chablais ?

- Avoir une vision globale de notre territoire
- Créer du lien et favoriser une approche décloisonnée

- Faciliter le travail et la prise de décision collaborative
- Valoriser et développer de nouveaux services à la population
- Soutenir et promouvoir les actions portées par tous les partenaires

Le conseil propose, à l'unanimité, la signature de cette CTG

- La cérémonie commémorative du 11 novembre aura lieu à 11h devant le monument aux morts de la commune.

QUESTIONS DIVERSES

- La commune va réfléchir à l'organisation d'un événement en 2022 à l'occasion « d'Octobre Rose ».
- La réfection et la mise en enrobé de l'impasse de la Forge a été réalisée.
- Il est signalé qu'un panneau de rue « route de la Ferme » a été descellé et sera à réinstaller.
- Un rappel sur l'application Politéia sera fait à l'aide de flyers distribués avec le prochain bulletin municipal.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h

Prochain Conseil Municipal le 10 décembre à 19h.

**Le Maire,
Gérald LOMBARD**

